



Service : Police municipale

N° ARR20260827\_1

## ARRETE MUNICIPAL

Objet : Demande autorisation d'organiser d'une vente au déballage

Le Maire d'Eybens,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,

**Vu** le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

**Vu** la demande formulée par l'association Centre Loisirs et Culture domiciliée 27 rue Victor Hugo à Eybens, représentée par son président Monsieur Dominique MAURICE, afin d'organiser une vente au déballage dit "vide grenier" le dimanche 13 septembre 2026 dans le parc de la maison de l'enfance situé 48 avenue de Poisat à Eybens,

**Considérant** que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de vente,

### ARRÊTE :

#### Article 1er

Monsieur Dominique MAURICE est autorisé à organiser une vente au déballage dit "vide grenier" le 13 septembre 2026 au 48 avenue de Poisat à Eybens.

#### Article 2

Monsieur Dominique MAURICE s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

#### Article 3

Le présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Mr le Préfet, sera notifié à Monsieur Dominique MAURICE.

Fait à EYBENS le 27/08/2026

Le Maire,

Nicolas RICHARD

